

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016

Compte Administratif et Compte de Gestion 2015

Fonctionnement :

Dépenses : 70 536,90 €

Recettes : 61 197,43 €

Report : 111 561,07 €

Soit un excédent de fonctionnement de 102 221,60 €

Investissement :

Dépenses : 59 212,46 €

Recettes : 84 008,92 €

Report : 2 949,17 €

Soit un excédent d'investissement de 27 745,63 €

Ces résultats concordant avec le compte de gestion 2015 du receveur municipal, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Affectation de Résultat 2015

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2015 les résultats suivants :

Fonctionnement :

Recettes (R002) 111 561,07 €

Résultat de l'exercice : - 9 339,47 €

Résultat à affecter : 102 221,60 €

Investissement :

Recettes (R001) 86 958,09 €

Résultat de l'exercice : 59 212,46 €

Résultat à affecter : 27 745,63 €

Taux des Taxes

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des taxes en 2016 à savoir :

- . Taxe habitation : 5.60 %
- . Taxe Foncière bâti : 6.56 %
- . Taxe foncière non bâti : 12.04 %

Subventions

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2016 les subventions aux associations :

Association Culture Loisirs de Colmesnil	400.00 €
ADMR Offranville :	60.00 €
Prévention routière :	50.00 €
Ligue contre le cancer :	50.00 €
Croix Rouge :	60.00 €
Ass Scléroses en plaques :	60.00 €
Arche d'Ecorcheboeuf :	60.00 €
Coord'age :	40.00 €
Téléthon :	160.00 €
Offran'Vol Loisirs	40.00 €
Club Municipal de Natation de Dieppe :	40.00 €
GPS des DYS :	50.00 €
<u>Soit un montant de :</u>	<u>1 070.00 €</u>

Budget 2016

Fonctionnement :

Dépenses :	78 232,00 €
Recettes :	59 010,00 €
Résultats de fonctionnement 2015 reportés :	102 221,60 €

Investissement :

Dépenses :	8 738,00 €
Recettes :	15 192,00 €
Résultats d'investissement 2015 reportés :	27 745,63 €

Le budget 2016 est adopté, à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

Indemnité de fonction du Maire

Les dispositions relatives à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, visant à faciliter l'exercice par les élus locaux, de leur mandat, stipule que l'indemnité allouée au Maire est automatiquement portée à son taux maximal.

Cependant, afin de ne pas grever le budget communal de dépenses supplémentaires, Madame le Maire propose de renouveler les termes de la délibération n°01/12/2014, du 1^{er} décembre 2014, en l'occurrence maintenir l'indemnité du maire à 15 % de l'indice 1015, tel que pratiqué actuellement.

Bons scolaires et participation centre de loisirs

Renouvellement de la participation de 60 € par enfant et par an aux centres de loisirs et reconduction des bons scolaires aux élèves des collèges et lycées d'un montant de 25 €.

Questions diverses

Aménagement Gennetuit :Compte-rendu des réunions de travail qui se sont déroulées avec les représentants des communes d'Offranville et de Thil Manneville, en présence de la Direction Départementale des Routes.

Plusieurs pistes sont envisagées pour réduire la vitesse sur le hameau : Améliorer la perception d'entrée dans le lieu-dit, mise en place de dispositifs temporaires type coussins berlinois et écluses, marquages au sol des arrêts de bus.

Une prochaine réunion est prévue fin mai pour faire un point avant la mise en œuvre.